

L'U2P franchit une nouvelle étape dans son engagement aux côtés des chefs d'entreprise de proximité

Déterminées à tout mettre en œuvre pour aider les chefs d'entreprise de proximité à faire face aux conséquences de la pandémie de covid-19, l'U2P et ses cinq organisations membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL et CNATP) ont lancé deux nouveaux dispositifs d'accompagnement.

ProxiProtection.fr

L'U2P a lancé le site Internet proxiprotection.fr (voir page 2) permettant aux chefs d'entreprise de proximité – artisans, commerçants et professionnels libéraux – de s'approvisionner en équipements de protection individuelle. Une nécessité, alors que leur responsabilité s'est alourdie dans le cadre de la pandémie du covid-19 avec des obligations renforcées en matière de santé et de sécurité.

Une nécessité également car de nombreux travailleurs indépendants, face aux immenses défis posés par le confinement et la reprise, pourraient être tentés de négliger leur propre santé. Un risque accru par le climat d'incertitude qui entoure l'exercice de nombreux métiers et les perspectives économiques.

C'est pourquoi, outre cette plateforme d'approvisionnement fiable, rapide et abordable, l'U2P et ses organisations membres ont

mis en place une cellule d'accompagnement psychologique des chefs d'entreprise de proximité.

Soutien psychologique via un numéro d'appel gratuit

Grâce à un numéro national d'appel gratuit : le 09 85 607 727, ouvert 7 jours sur 7, de 8h à 20h, l'U2P souhaite ainsi rompre l'isolement des chefs d'entreprise, en leur permettant d'évoquer leurs difficultés avec des professionnels de confiance (voir page 2).

Les Vice-Présidents de l'U2P et moi-même, qui sommes chefs d'entreprise, connaissons bien les réticences de nombreux collègues à confier leurs difficultés. Aujourd'hui avec ce numéro d'appel gratuit, l'U2P réaffirme haut et fort sa raison d'être : « indépendants et solidaires ».

Un combat de longue haleine pour soutenir les entreprises de proximité

Nous continuons évidemment

à travailler d'arrache-pied pour améliorer les dispositifs d'aide à destination des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux.

Nous avons récemment obtenu que les entreprises sans salarié soient éligibles au second volet des aides versées par le fonds de solidarité, mis en place au début du confinement grâce à l'intervention de l'U2P et avec le financement conjoint de l'État et des Régions. De même, la condition de s'être vu refuser un PGE pour accéder à ce volet 2 a été levée, conformément à la demande de l'U2P. En outre, les discussions se poursuivent avec le gouvernement pour que l'accès à ce second volet, qui peut atteindre 5 000 euros, soit élargi aux entreprises employant jusqu'à 20 salariés (contre 11 actuellement) et réalisant jusqu'à 2 millions d'euros de chiffre d'affaires (contre 1 actuellement). Ce fonds de solidarité semble par ailleurs devoir être prolongé jusqu'à la fin de l'année, ce qui permettra de pérenniser le soutien apporté à nombre d'entreprises qui mettront du temps à retrouver un niveau d'activité satisfaisant.

En parallèle, l'U2P se bat pour que le prêt garanti par l'État (PGE), voit sa durée prolongée à 10 ans (contre 5 actuellement), à un taux fixe et soutenable qui n'est aujourd'hui garanti que la première année, à 0,25 %.

S'agissant de l'exonération de charges, les premières annonces du gouvernement, portant sur une exonération pour les entre-

prises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative, doivent encore être précisées. En tout état de cause, l'U2P continuera de défendre l'application de cette mesure à toutes les entreprises qui n'ont eu d'autre choix que de fermer, même sans décision administrative. L'U2P souhaite également que les entreprises restées ouvertes mais dont l'activité a connu une baisse brutale soient exonérées de charges en proportion du chiffre d'affaires perdu.

Un plan sectoriel pour les travailleurs indépendants

En parallèle des différents plans d'accompagnement sectoriels (tourisme, événementiel...) qui laissent sur le bord du chemin de nombreuses entreprises de proximité, l'U2P demandait un plan global dédié aux travailleurs indépendants, afin que tous bénéficient d'un socle commun de mesures de soutien. C'est chose faite avec l'annonce par le ministre de l'Économie et des Finances, citant l'U2P dans sa déclaration, qu'un plan spécial indépendants serait bientôt présenté. Celui-ci devra aider nos entreprises de proximité à retrouver le chemin de la rentabilité en dépit des effets de la crise.

Après le défi du confinement vient celui de la reprise et l'U2P, les Vice-Présidents et moi-mêmes demeurons mobilisés comme au premier jour pour accompagner les entreprises de proximité. ■

Alain Griset

[@alaingriset](https://twitter.com/alaingriset)

Aide aux entreprises

Une information exhaustive et actualisée en continu [p. 2](#)

Soutien psychologique

Mise en place d'un numéro d'appel gratuit pour les chefs d'entreprise [p. 2](#)

Équipements de protection

Une plateforme e-commerce pour les entreprises de proximité [p. 3](#)

Alternance

L'U2P se félicite que ses demandes en faveur de l'apprentissage aient été entendues [p. 3](#)

Une information exhaustive et actualisée en continu

Pour informer le plus largement possible les chefs d'entreprise de proximité sur les dispositifs d'aide qui leur sont destinés, et faciliter leurs démarches le cas échéant, l'U2P tient à jour sur son site Internet une synthèse actualisée en continu. Elle comprend également des liens vers des ressources

utiles proposées par le gouvernement ou les divers organismes de protection sociale. C'est une véritable « boîte à outils » qui intègre désormais le protocole national de déconfinement et les guides métiers applicables à chaque secteur d'activité. Un document à retrouver sur u2p-france.fr. ■

Coronavirus

LES AIDES AUX ENTREPRISES

Document mis à jour en continu sur : u2p-france.fr

Soutien psychologique : mise en place d'un numéro d'appel gratuit pour les chefs d'entreprise

Pour répondre à l'inquiétude et parfois la grande détresse causées par la crise actuelle, l'U2P a cherché les moyens de rompre l'isolement des chefs d'entreprise, en leur permettant de libérer leur parole et d'évoquer leurs difficultés avec des professionnels de confiance.

Chefs d'entreprise, l'U2P met à votre disposition un soutien psychologique

Numéro d'appel gratuit
09 85 607 727

L'U2P et ses organisations membres ont mis en place le 20 mai dernier une plateforme d'écoute et d'accompagnement psychologique des chefs d'entreprise de proximité, et ce grâce à un numéro national d'appel gratuit : le 09 85 607 727. Près de trente psychologues, et davantage si le besoin s'en fait sentir, se tiennent ainsi à la disposition des chefs d'entreprise, 7 jours sur 7, de 8h à 20h.

Le lancement de ce service a notamment été rendu possible par l'UNAPL (professions libérales, membre de l'U2P), par ses deux fédérations membres représentant les psychologues : le Groupement syndical des praticiens de la psychologie, psychothérapie, psychanalyse en libéral (PSY'G) et le Syndicat national des psychologues (SNP), ainsi que par BeMyPsy, un cabinet de psychologues en ligne. ■

Lancement d'une plateforme e-commerce pour faciliter l'approvisionnement des entreprises de proximité en équipement de protection individuelle

Depuis le 20 mai 2020, l'ensemble du matériel sanitaire nécessaire à la protection individuelle des artisans, des commerçants et des professionnels libéraux, de leurs salariés et de leurs clients ou patients, est proposé à la vente sur le site proxiprotection.fr.

Les chefs d'entreprise de proximité disposent ainsi de leur propre réseau indépendant pour s'équiper rapidement et durablement, dans des conditions tarifaires avantageuses, en masques, gants, gel hydroalcoolique, visières antiprojections, blouses...

La plateforme ProxiProtec-

tion, initiée par l'U2P et soutenue par la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Économie et des Finances, est le fruit d'un partenariat avec la société Paris Fashion Shops, chargée de l'approvisionnement, de la vente et de la livraison du matériel, dans le respect des normes sanitaires en vigueur.

Ce dispositif sera par ailleurs promu via le site Internet Proximeo, un service des Commissions paritaires régionales interprofessionnelles de l'Artisanat (CPRIA) qui permet aux artisans et à leurs salariés d'ac-

céder gratuitement à des offres avantageuses en matière d'ac-

tivités sociales, culturelles et sportives. ■

PROXI PROTECTION

Une plateforme de commande de matériel pour les entreprises de proximité.

Équipements de protection

PROXIPROTECTION.FR

L'U2P se félicite que ses demandes en faveur de l'apprentissage aient été entendues

À l'issue de son entrevue avec le Président de la République le 4 juin, aux côtés des partenaires sociaux et en présence du Premier ministre et des ministres de l'Économie et des Finances, du Travail, de l'Agriculture et de l'Alimentation, et des Retraites, l'U2P se félicite que les mesures annoncées en faveur de l'apprentissage répondent en grande partie aux demandes qu'elle porte depuis plusieurs semaines.

L'U2P craignait en effet que la crise ne réduise à néant tous les progrès accomplis depuis deux ans pour développer cette filière de formation, consubstantielle aux entreprises de proximité et durement touchée par la crise de 2008-2009.

C'est pourquoi l'U2P demandait que l'embauche d'un apprenti n'entraîne aucun coût pour l'entreprise, et qu'un futur apprenti ne trouvant pas d'employeur puisse néanmoins poursuivre sa formation en CFA.

Les mesures annoncées répondent directement et quasiment totalement à ces demandes :

- les entreprises recrutant un apprenti du 1^{er} juillet 2020 au 28 février 2021 bénéficieront la première année d'une prime exceptionnelle de 5 000 euros pour les apprentis mineurs et de 8 000 euros pour les apprentis majeurs, y compris ceux de niveau bac +2 et au-delà, ce qui revient à annuler le coût d'embauche d'un apprenti mineur et à limiter à 175 euros celui d'un apprenti majeur ;

- les futurs apprentis qui ne trouveraient pas d'entreprise d'accueil pourront néanmoins poursuivre leur formation au sein de leur CFA pendant 6 mois ;

- les ordinateurs portables seront éligibles à l'aide de 500 euros pour le premier équipement informatique des apprentis.

L'U2P salue l'action volontaire du gouvernement en direction de l'apprentissage

Ainsi, l'U2P salue l'action volontaire du gouvernement en direction de l'apprentissage, une filière qui, en plus d'avoir largement fait la preuve de son efficacité dans la formation et l'émancipation des plus jeunes, contribuera à préparer pour l'avenir les compétences dont les artisans, les commerçants et les professionnels libéraux ont besoin pour se développer et jouer pleinement leur rôle dans la reprise économique. ■



Un courrier commun adressé à la ministre du Travail

Dans un courrier commun adressé à Muriel Pénicaud, l'Association nationale des apprentis de France (ANAF), le MEDEF, l'U2P et la CPME ont alerté la ministre du Travail sur les risques pesant sur l'apprentissage et sur la nécessité d'engager un cycle de travail afin de préparer un plan de relance. EuroApp Mobility, CMA France, GAN France et les Maisons familiales rurales (MFR) se sont joints à cette initiative.

« L'engouement amorcé depuis quelques années, et concrétisé en 2019 par une hausse historique du nombre de contrats d'apprentissage enregistrés, risque d'être freiné par la conjoncture économique difficile », écrivent notamment les signataires de ce courrier. *Nous sommes malheureusement persuadés que les effets sur l'apprentissage seront négatifs. Outre l'impact pour les apprentis et futurs apprentis, le travail mené par l'en-*

semble des acteurs au cours des deux dernières années pourrait fortement être remis en question. » De fait, la crise économique de 2008-2009 avait porté un rude coup à l'apprentissage, qui n'a renoué avec la croissance qu'en 2016, avec de lourdes conséquences en matière d'emploi et de main d'œuvre qui ont singulièrement entravé le dynamisme des secteurs d'activité de proximité ces dernières années.

Les organisations à l'origine de cette initiative proposent ainsi de former sous l'égide de la ministre du Travail « un groupe de travail réunissant tous les acteurs de l'apprentissage » afin de construire, avec ses services, ce plan de relance. « Celui-ci pourra être ancré dans le plan global de soutien à l'économie », précisent en outre les signataires, *dans la mesure où l'apprentissage est un vecteur de relance micro mais aussi macro-économique.* ■

Brèves

J'aime mon entreprise de proximité, je la soutiens ! Les entreprises de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales figurent parmi les plus touchées par la crise du covid-19. L'U2P souhaite ainsi associer clients et patients à la relance des entreprises de proximité et encourager les Français à les privilégier au quotidien. Pour ce faire, elle propose [sur son site Internet](#) un kit de communication articulé autour d'un message simple : « J'aime mon entreprise de proximité, je la soutiens ! ». Le kit comprend notamment une animation vidéo destinée aux réseaux sociaux, des en-têtes pour Twitter et une Facebook et une affiche au format A4 et A4. L'U2P et ses organisations membres agissent depuis le premier jour pour aider les entreprises de proximité à faire face au covid-19 et à ses conséquences économiques. Elles invitent aujourd'hui le grand public à se joindre à leurs efforts en faveur de l'économie de proximité.



Le recours à l'activité partielle se stabilise. Entre le 1^{er} mars et le 25 mai 2020, pas moins de 1 337 000 demandes d'autorisation préalable d'activité partielle ont été déposées par 1 040 000 entreprises selon les données publiées par la Dares, la DGEFP et Pôle emploi dans leur tableau de bord hebdomadaire. Le nombre de salariés concernés s'élève à 12,9 millions, dont près de la moitié (47 %) appartiennent à des entreprises de moins de 50 salariés, et près d'un tiers (32 %) à des entreprises de moins de 20 salariés. Toutefois, le nombre de demandes ne traduit pas

exactement l'activité partielle réelle. À titre d'exemple, pour le mois de mars, seuls « 48 % des salariés couverts par une demande d'autorisation ont effectivement été placés en activité partielle » indiquent les organismes à l'origine de la publication. On observe donc une déperdition importante une fois la première étape franchie pour bénéficier du dispositif. Ainsi, au 25 mai, seules 857 000 entreprises avaient effectivement demandé une indemnisation pour les heures non-travaillées en mars – une démarche qu'elles peuvent néanmoins accomplir dans un délai d'un an. Dans les cinq secteurs de tête ayant déposé le plus grand nombre de demandes d'autorisation préalables figurent le commerce (16 % des demandes), la construction (11,2 %) et l'hébergement-restauration (8,9 %). Au 25 mai, sur une semaine, la hausse du nombre de demandes d'autorisation préalable d'activité partielle n'est « que » de 23 000, un chiffre à comparer aux 363 685 demandes déposées la première semaine d'avril, et qui traduit donc une progressive stabilisation.

Christophe Doré succède à Bernard Stalter à la présidence de l'UNEC, première organisation professionnelle du secteur de la coiffure. Christophe Doré, 1^{er} Vice-Président de l'UNEC depuis 2014, va poursuivre les travaux initiés par Bernard Stalter, dont il prend la suite dans des conditions douloureuses. En effet, avec Bernard Stalter et Fabienne Munoz, ils ont œuvré ensemble à promouvoir le savoir-faire de la « première entreprise de France », qu'il s'agisse du secteur de la coiffure ou plus largement de l'Artisanat. Christophe Doré, entouré du Conseil Exécutif et de ses Vice-Présidents, Fabienne Munoz (1^{re} Vice-Présidente) et Laurent Melin (2^e Vice-Président), est conscient des enjeux et des combats que l'UNEC aura à mener pour l'avenir de la profession et pour relever les défis de la défense et de la valorisation du métier. ■

Sur les réseaux sociaux

Joël Mauvigney, vice-président de l'U2P, président de la CGAD, a bataillé depuis le début de la crise pour soutenir les professions de l'alimentation, notamment hôteliers, cafetiers, restaurateurs. L'U2P partage à la fois son soulagement et ses réserves quant aux modalités d'ouverture.

TWITTER — @U2P_FRANCE — 29 MAI 2020

Agenda

2 juin

Audition du Président de l'U2P par Daniel Fasquelle, député, en vue de l'examen de la proposition de loi visant à annuler, le temps de l'état d'urgence sanitaire, les charges sociales et fiscales des entreprises ayant accès au fond de solidarité.

3 juin

Participation du Président de l'U2P au Comité de suivi des mesures de soutien financier aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19, présidé par l'économiste Benoît Cœuré.

4 juin

Participation du Président de l'U2P à une réunion des partenaires sociaux à l'Élysée en présence du Président de la République, du Premier ministre, de la ministre du Travail, du ministre de l'Économie et des Finances, du ministre de l'Action et des Comptes publics, du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation et du secrétaire d'État auprès du ministre de la Santé et des Solidarités, chargé des retraites.

9 juin

Participation du Président de l'U2P à la réunion hebdomadaire du Comité de crise sur les délais de paiement.

16 juin

Participation du Président de l'U2P à la réunion hebdomadaire du Comité de crise sur les délais de paiement.

17 juin

Réunion du Conseil National de l'U2P.

23 juin

Participation du Président de l'U2P à la réunion hebdomadaire du Comité de crise sur les délais de paiement.



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1^{er} juin 2020

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Alain Griset | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat
et des Petites Entreprises
du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale
de l'Alimentation
en Détail

CNAMS

Confédération Nationale
de l'Artisanat des Métiers
et des Services

UNAPL

Union Nationale
des Professions
Libérales

CNATP

Chambre Nationale des
Artisans des Travaux Publics
et du Paysage